

## COMMUNIQUE DU CMF

Le Collège du Conseil du Marché Financier, érigé en Conseil de discipline, a décidé, lors de sa réunion en date du 30 décembre 2008, d'infliger à l'encontre de Monsieur **Khaled Ben Mohamed Ben Salah BEN GUERGUA** titulaire de la carte d'identité nationale n° 00164831, employé à la société d'intermédiation « Société Financière de Gestion » **-SOFIGES-**, la sanction suivante :

*« L'interdiction définitive et totale d'exercer toute activité en relation avec le marché financier »* et ce, pour avoir manqué à son obligation d'honnêteté et pour avoir porté atteinte aux intérêts des clients.